# Crédit export

***BPIFRANCE***

## Présentation du dispositif

Le crédit export de Bpifrance soutient les entreprises exportatrices de biens d'équipements ou de prestations de service. Il doit leur permettre de proposer des solutions de financement à leurs clients étrangers, pour faciliter la conclusion des ventes.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Toutes entreprises.

— Critères d'éligibilité

Le client étranger de l'entreprise peut être une entreprise, un Etat ou un organisme public ou parapublic situés à l'étranger.

Seuls des crédits réalisés en euros sont couverts.

### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le crédit export peut prendre 2 formes :

- le crédit acheteur : il s'agit d'un crédit directement octroyé par Bpifrance au client étranger de l'entreprise exportatrice,
- le crédit fournisseur : il s'agit d'un crédit accordé par l'entreprise exportatrice à son client étranger, puis racheté par Bpifrance à l'entreprise.

L'assiette porte sur les biens et services objet du contrat commercial.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le crédit export couvre au maximum 85% de la part "exportée" du contrat commercial.

Le montant du crédit acheteur est compris entre 5 et 25 M€ pour le prêteur seul. Il peut atteindre 75 M€ en cas de cofinancement (part Bpifrance).

Le montant du crédit fournisseur est compris entre 1 et 25 M€.

Ces crédits seront couverts par l'assurance de Bpifrance Assurance Export à 95%.

### Pour quelle durée ?

La durée de ces financements est comprise entre 3 et 10 ans.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter Bpifrance à l'aide du formulaire de contact en ligne.

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - Conditions d'accès
    - Conditions de durée

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
  Web : www.bpifrance.fr